



DIRECTION DEVELOPPEMENT URBAIN LOGEMENT
ET AFFAIRES JURIDIQUES
2017 CM 26-09-36
3.1.2. E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

**Séance du 26 Septembre 2017
L'An Deux Mille Dix-Sept
et le Vingt-six Septembre**

Présents à l'ouverture de la séance: 27

Francis Adolphe

M. Serge Andrieu - Mme Yvette Guiou - M. Franck Dupas - Mme Pauline Dréano -
M. Jean-Marie Roux - Mme Caroline Balas - M. Bruno Gandon - Mme Peggy Bertolucci
(Adjoints au Maire)

Mme Christiane Marchello-Nizia - M. Gérard Rolland- M. Jean-François Sénac -
M. Robert Arnoux - Mme Claudine Mora-- M. Jean-Pierre Cavin - M. Michel Blanchard -
M. Joël Botreau - Mme Nadia Bida - Mme Jeanne Yvan - M. Hervé De Lépinau -
M. Julien Langard- Mme Marie-Véronique Thomas De Maleville - M. Antoine Laval -
Mme Marguerite-Marie Bevillard - M. Patrick Jaillard - Mme Véronique Mencarelli -
Mme Noémi Rayé **(Conseillers Municipaux)**

Absents Excuses :

M. Bernard Bassan - procuration à Mme Guiou
Mme Agnès Moisson - procuration à M. Gandon
Mme Jacqueline Renou - procuration à M. Andrieu
Mme Hélène Cabassy - procuration à Mme Balas
M. Angelo Maccagnan- procuration à Mme Mencarelli
Mme Karine Guez - procuration à Mme Dréano
Mme Marie-Françoise Borne - procuration à M. Laval

Absents:

M. Alain Défossé

ACQUISITION PAR LA COMMUNE
AUPRES DE LA SCI CALAY-ROCHE
DE LOCAUX SIS 10 RUE DES LICES MAZAN A CARPENTRAS

M. Andrieu, rapporteur, expose à l'assemblée:

La Commune souhaite faire l'acquisition de locaux situés 10 rue des Lices Mazan, à Carpentras, constituant les lots 1, 2 et 3, d'une superficie d'environ 40,40 m², tirés de la parcelle cadastrée CE n°794. Ces lots sont la propriété de la SCI Cal_ay-Roche. En effet, la Commune forme le projet d'y accueillir un médecin souhaitant s'installer en cœur de ville, répondant ainsi aux carpentrassiens sur leur besoin en médecin généraliste sur ce périmètre.

La SCI Calay-Roche, propriétaire des lots 1, 2 et 3 de la parcelle cadastrée CE n° 794 précitée a fait connaître son souhait de céder à la Commune, ses locaux pour un montant négocié de 25 000 euros.

Le montant d'acquisition étant inférieur à la somme de 180 000 €, la Commune n'est pas tenue de demander une estimation domaniale en vertu de l'article L 1311-10 du CGCT et l'arrêté du 5 décembre 2016 fixant le seuil de consultation des services fiscaux.

Il vous est proposé de :

- autoriser l'acquisition au profit de la Commune de Carpentras des locaux constituant les lots 1, 2 et 3, d'une superficie d'environ 40,40 m², tirés de la parcelle cadastrée CE n° 794, propriétés de la SCI Calay-Roche ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, au prix négocié de 25 000 euros ;
- désigner tout notaire pour établir l'acte authentique d'acquisition ;
- accorder que tous les frais relatifs à cette acquisition soient à la charge de l'acquéreur;
- autoriser Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil,

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits.
(Suivent les signatures)

Pour copie conforme

CONTRÔLE DE L'ÉGALITÉ DU TERRITOIRE
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 04 OCT. 2017

VILLE DE CARPENTRAS

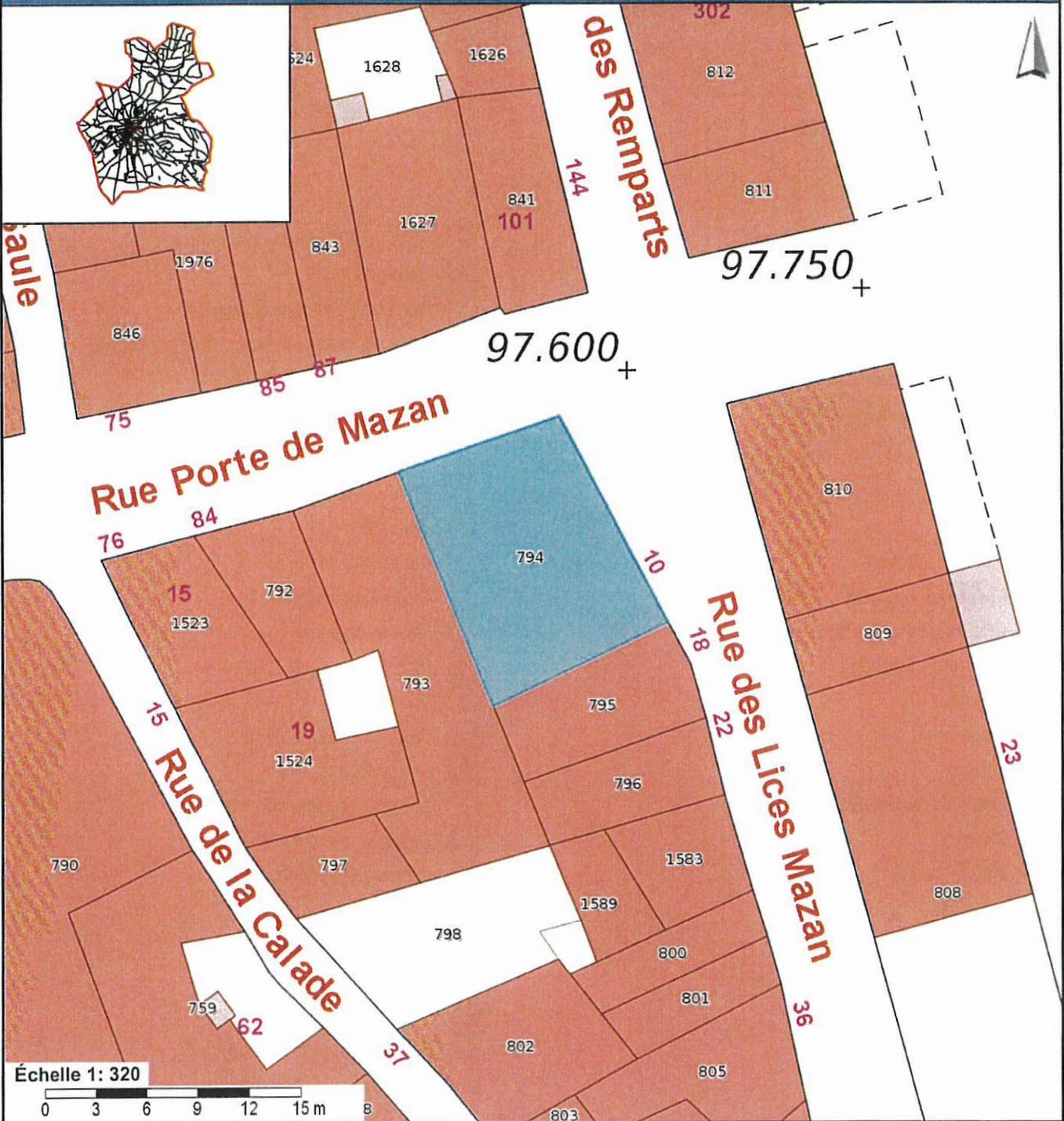
04 OCT. 2017

Service de l'Égalité Territoriale Générale

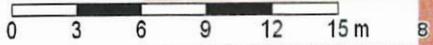
Pour Le Maire,

Le Premier Adjoint

Serge Andrieu.



Échelle 1: 320



Cadastre

Communes

Parcelles

Batiments

Bâtiment en dur

Construction légère

Sections cadastrales

Subdivisions de section

Voirie et Hydrographie

 Cours d'eau

Divers objets, habillage

 Subdivisions fiscales

Points de canevas

-  Borne de limite de la commune
-  Nivellement MRL
-  Repère NGF
-  Point de polygonation borné
-  Point de canevas d'ensemble borné
-  Point géodésique borné

 Bornes

Objets divers

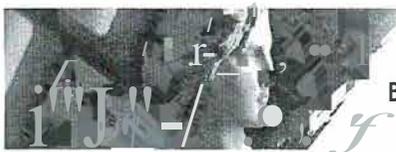
-  Calvaire
-  Mur non mitoyen
-  Fossé non mitoyen
-  Clôture non mitoyenne
-  Haie non mitoyenne
-  Station
-  Halte
-  Autre
-  Limite de département
-  Chemin
-  Trottoir sentier
-  Aqueduc
-  Ligne de transport de force
-  Limites de pont, aqueduc ou tunnel
-  Cimetière
-  Tunnel
-  Étang, lac
-  Autre

-  Autre repère de nivellement
-  Borne du NGF
-  Point de polygonation repéré
-  Point de canevas d'ensemble non borné
-  Point géodésique non borné

-  Mur mitoyen
-  Fossé mitoyen
-  Clôture mitoyenne
-  Haie mitoyenne
-  Pylône
-  Arrêt
-  Flèche de cours d'eau
-  Limite d'État
-  Amorce de limite de commune
-  Amorce de voie
-  Gazoduc ou oléoduc
-  Téléphérique
-  Rail de chemin de fer
-  Autre
-  Piscine
-  Parapet de pont ou aqueduc
-  Limites ne formant pas parcelles

Ilots de propriétés et lieux dits

 Ilots de propriété



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Acquittement ref_U	4 octobre 2017 à 12h32min 18s	Recu par le MtOCT le 2017-10-04
--------------------	-------------------------------	---------------------------------

CBORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION J

Collectivité : MAIRIE DE CARPENTRAS

Utilisateur : STUDLER Céline

(Paramètre de la transaction :)

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2017_CM26_09_36
Date de la décision:	2017-09-26 00:00:00+02
Objet:	ACQUISITION PAR LA COMMUNE AUPRES DE LA SC/ CALAY-ROCHE DE LOCAUX SIS 10 RUE DES LICES MAZAN A CARPENTRAS
Classification matières/sous-matières:	3.1.2
Identifiant unique:	084-218400315-20170926-2017=CM26_09_36-D
1 URL d'archivage:	on définie
1 Notification:	Non notifiée

(Fichier contenus dans l'archive :)

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 084-218400315-20170926-2017_CM26_09_36-DE-1-1_0.xml	texl/xml	1056
<i>nom de ori_jj_nat - - -</i> 36-Détib acquisition locaux porte de Mazan SC/ Catay Roche.pdf	application/pdf	77814
<i>nom de métier:</i> 084-218400315-20170926-2017_CM26_09_36-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	77814
<i>nom de oriJlinal:</i> 36- Annexe 1 Extrait cadastral CE n 794.pdf	-application/pdf	2-11204
<i>nom de meae:</i> 084-218400315-20170926-2017_CM26_09_36-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	241204

(Cycle de vie de la transaction :)

Etat	Date	Message
Posté	4 octobre 2017 à 12h30min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 octobre 2017 à 12h32min01s	Accepte par te TdT: validation OK
Transmis	4 octobre 2017 à 12h32min06s	Transmis au MtOCT